L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 14 DECEMBRE.

Le prince Napoléon à la Chambre.

LE BUDGET DES CULTES.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE.

Voici le compte rendu de la séance :

M. le prince Napoléon.—Je viens à cette tribune remplir ce que je considère comme un devoir. Je viens signaler les empiétements du parti clérical que je considère comme un danger pour mon pays. C'est au point de vue exclusivement politique que je veux examiner le chemin parcouru. Je tâcherai d'être aussi modéré que possible.

La base des rapports de l'Eglise avec l'Etat, c'est le concordat. Le concordat avait obtenu de sérieuses conquêtes : presque toutes sont perdues. Il avait reconnu la prise de possession des biens du clergé, le maintien des évêques constitutionnels et le mariage civil des prêtres. Les articles organiques sont une partie inséparable du concordat.

Les premières années de la Restauration ont été marquées par les excès de cléricalisme les plus exagérés; mais, enfin, en 1828, le gouvernement expulsait les jésuites de France.

Voyez où vous en êtes aujourd'hui. (Rires à gauche.) Les jésuites sont tout puissants.

J'arrive à l'expédition de Rome. C'est le parti clérical, ultramontain, qui l'a commencée, grâce à l'influence qu'il exerçait sur le chef de l'Etat, lequel alors n'était pas de ma famille.

C'est cette première expédition de Rome qui a conduit à la seconde. Je ne parlerai pas de celle-ci.

Mais le fait saillant et qui touche à nos épouvantables désastres de 1870, c'est celui-ci : j'entendais récemment M. le ministre des affaires étrangères nous parler avec autorité des prières du saint-père pour le bonheur de la France. Eh bien! je suis obligé de déclarer que c'est le maintien du pouvoir temporel des papes qui nous a coûté l'Alsace et la Lorraine. (Applaudissements à gauche.—Exclamations à droite.)

Oui, c'est là de l'histoire et il faut que le pays le sache bien ; en 1870, si le pouvoir temporel avait été abandonné, les alliances étaient toutes prêtes, nous en aurions eu une immédiate, incontestable; la France aurait pu engager la campagne avec 5 ou 600,000 hommes de plus.

Mais le parti clérical a été assez puissant pour nous faire renoncer à cette alliance ; c'est donc sur lui que doivent retomber les fautes exécrables de notre politique. Que l'expérience du passé éclaire l'avenir.

Après l'expédition de Rome, nous avons eu la loi sur l'instruction secondaire, la loi Falloux ; et alors sont venues toutes les violations des lois. Qui donc en effet jouit aujourd'hui en France du droit d'association? Le parti clérical seul. (Très bien! très bien! à gauche.)

C'est ce parti encore qui nous a imposé la loi sur l'enseignement supérieur et, malgré tous ses efforts, M. le ministre de l'instruction publique n'a pu faire rendre à l'Etat la collation des grades, concession si minime que n'avait pourtant pas repoussée, en 1868, un homme d'Etat, clérical quoique protestant, M. Guizot.

Nous arrivons aux enterrements civils. M. le ministre de la justice n'a pas voulu, l'autre jour, devancer la réponse de son collègue de la guerre. (Rires à gauche.) Nous avons donc attendu.

Nous n'avons eu ni l'éloquence spéciale de M. le ministre de la guerre, ni l'éloquence générale de M. le président du conseil.

Mais M. le ministre de l'intérieur est venu nous proposer une loi qui aurait cette conséquence singulière que le général Changarnier, s'il venait à mourir, n'aurait pas un soldat à son enterrement. (On rit.) Il faudra bientôt produire un billet de confession pour avoir les honneurs militaires. (Rires d'approbation à gauche.)

L'armée n'a pas cet esprit d'intolérance; c'est le parti clérical qui veut le lui imposer pour l'empêcher de faire son devoir. (Très bien! très bien! à gauche.—Bruit à droite.)

Mais jamais on ne fera reculer la société moderne. Ce que je redoute donc, ce n'est pas la victoire du parti clérical, elle est impossible, ce sont ses menaces, les passions qu'il soulèvera, le désordre qu'il fera naître. En effet, quand vous semez du jésuite, vous récoltez des révoltés. (Rires.)

Jetons maintenant les yeux sur l'extérieur.

En 1815, vous pouviez avoir la sainte-alliance, elle n'existe plus aujourd'hui; vous ne trouverez plus une seule puissance cléricale en Europe, à moins que ce ne soit la Turquie. (Rire général.)

En résumé, à l'intérieur, opposition générale à la politique cléricale ; à l'extérieur, pas une puissance cléricale, donc pas une alliance.

Et c'est dans ces circonstances que vous vous récriez, lorsque la commission du budget vous propose de bien minces réductions sur le budget des cultes.

Il y a deux manières de s'opposer à l'envahissement du clergé : la première, c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat; cette solution ne m'effrayerait pas, mais je ne la crois pas pratique.

Le moyen pratique, c'est de voter les réductions proposées par la commission; elles n'ont rien d'effrayant, elles ne sont qu'un avertissement bien doux à l'adresse du clergé d'avoir à s'arrêter dans ses empiétements.

Je ne suis pas opposé au sentiment religieux; j'estime qu'au point de vue politique, une religion est une nécessité sociale, mais il faut imposer la tolérance aux intolérants, sans cela l'on ne fera que des révoltés.

Ce que je défends, c'est la politique qui a été suivie de Louis XIV à Napoléon III par tous les gouvernements forts.

Arrêtez-vous! Il est impossible que la France qui a fait la grande révolution de 1789, soit la seule puissance cléricale de l'Europe.

Il est deux politiques en présence: celle de la libre pensée, de la tolérance, et celle du cléricalisme. Pour moi, je resterai toujours fidèle aux grands principes de la révolution. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.—Bruit.—Mouvement prolongé.)

M. Keller.—Je ne comptais intervenir dans cette discussion que pour soutenir les amendements que j'ai présentés. Mais je n'ai pu surmonter l'émotion que j'ai éprouvée comme catholique, comme Français et comme Alsacien, quand j'ai entendu dire que c'était nous qui avions causé la perte de l'Alsace-Lorraine.

Je ne voudrais pas blesser l'orateur qui descend de la tribune, mais il m'est impossible cependant de ne pas me rappeler qu'il porte un nom qui est inscrit en lettres de sang dans la chair palpitante de l'Alsace et de la Lorraine. (Applaudissements répétés et prolongés à gauche.—Protestations et cris à droite.)

M. Keller. — Laissez moi maintenant remplir un autre devoir et rechercher avec vous ce qu'est ce grand péril clérical qu'on vous signale. A entendre les orateurs qui descendent de cette tribune, nous sommes des factieux en révolte contre la loi et menaçant la tranquillité et l'existence de notre pays.

Eh bien! examinons ce péril. Existe-t-il dans la doctrine? On a reproché au clergé d'avoir transformé ses dogmes, mais ce que ses adversaires lui reprochent, c'est au contraire de n'avoir jamais changé et de ne plus être en rapport avec le sentiment actuel de l'opinion publique.

On a parlé de la déclaration de 1682 et l'honorable M. Guichard a cherché s'il existait encore un séminaire qui l'enseignât.

Mais qu'est-ce que cette déclaration? C'est l'affirmation de la monarchie ne permettant à personne de contester son droit.

Nous sommes loin de 1682 et le vent des révolutions a emporté et la déclaration de 1682 et la monarchie de Louis XIV.

L'honorable M. Boysset a confondu le concordat et les articles organiques. C'est là une confusion que l'on fait souvent.

Le concordat c'est le traité intervenu entre le premier consul et le saint-siége pour rétablir en France le culte. Les articles organiques ne sont l'œuvre que du pouvoir civil seul. Le premier consul a cherché à insérer la déclaration de 1682 dans ces articles organiques, et il a cherché à le faire même frauduleusement. (Réclamations à droite.)

M. le comte d'Haussonville dit nettement que "le concordat présenté à la signature de M. Consalvi contenait tous les articles rejetés par la cour de Rome." Les articles organiques contenaient des clauses tyranniques qu'on n'a jamais exécutées.

Sans doute, il y a deux parts à faire; il y a des dispositions raisonnables et justes, mais il en est que personne ne voudrait exécuter: le port de la soutane interdit aux prêtres, l'interdiction aux évêques de sortir de leur diocèse, etc.

Reste un point commun au concordat, aux articles organiques et à la déclaration de 1682. C'est le droit de contrôle réservé au conseil d'Etat sur les actes du gouvernement pontifical, même les décisions doctrinales. Rien n'est plus contraire aux principes de la société moderne.

Voulez vous soumettre les actes doctrinaux de l'Eglise au contrôle des libres-penseurs, et ne voulez-vous nous permettre d'être catholiques que dans la mesure que vous fixerez vous mêmes! (Mouvements divers.) Savez vous quel est le gouvernement qui a le mieux fait justice des actes organiques? C'est la République de 1848, qui s'est montrée plus libérale que vous ne paraissez disposés à l'être.

M. Madier de Montjau.—C'est pourquoi l'Eglise a chanté le *Te Deum* sur le 2 décembre.

(La fin à demain.)

LA RÉVOLUTION DE L'EMPLATRE POREUX.—Les emplâtres poreux sont évalués par des millions de gens comme des articles ayant un mérite particulier. Leur usage étendu en est une preuve. Néanmoins dans un espace de trente ans il n'y a eu d'amélioration dans la lenteur de leur action que par l'intervention des "emplâtres poreux de capcine de Benson." Ces emplâtres poreux contiennent, en addition à toutes les vertus de l'emplâtre poreux ordinaire, une combinaison de nouveaux ingrédients qui augmentent de beaucoup leurs propriétés curatives et en font le remède extérieur le plus puissant connu sur leur activité étonnante. Ils guérissent en quelques heures des maux que d'autres emplâtres, liniments ou composés ne feraient qu'atténuer après des jours et des semaines de traitement continu. Les emplâtres de capcine de Benson sont plus vigoureux et plus prompts que l'électricité. Prix 25 cents.

GRANDE EXPOSITION.—Tous les ans à pareille époque—à l'approche de Noël et du Nouvel An—la maison T. Manson, à l'angle des rues Royale et Toulouse, dresse, expressément pour l'occasion, de vastes étagères et y fait l'étalage de tous ses jouets et objets d'art de fantaisie importés directement d'Europe. Une annonce contenue dans une autre colonne de ce numéro a pour but d'informer le public que cet étalage a lieu aujourd'hui, mardi, et sera continué jusqu'aux fêtes. Nous engageons nos lecteurs à le visiter, ne fût-ce que pour en admirer la symétrie artistique et juger du rare bon goût qui a présidé à la disposition de la myriade d'objets qui en forment la composition et dont la nouveauté et la fraîcheur en rehaussent l'éclat. Nous énumérerons brièvement les objets qui ont le plus frappé notre attention et qui rendent cette exposition plus brillante que toutes celles qui l'ont précédée : Cristaux de baccarat et de St-Louis, porcelaines de Christophe, bijouterie de jais, bronzes de fantaisie, boîtes à bijoux, boîtes à mouchoirs et à gants, boîtes à musique, porte-cigares à musique, nécessaires à musique, porcelaines de Macé, éventails, nécessaires de voyage pour dames et pour hommes, poupées Uré, trousseaux, etc.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes. Washington, 12 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes :

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

LE VOTE DE LA LOUISIANE EN 1874

Pour faciliter à nos lecteurs l'intelligence des résultats donnés dans nos dépêches, nous reproduisons ici le vote de la Louisiane en 1874, tel qu'il avait été compilé par le comité démocrate sur les documents officiels.

TRÉSORIER.

Paroisses.	Moncure.	Dubuclet.
Orléans	25,714	13,380
Ascension	941	1820
Assomption	1036	1540
Avoyelles	1289	1153
Bâton Rouge, E.	1,56	2546
Bâton Rouge, O.	313	896
Bienville	709	....
Bossier	1020	1077
Caddo	2116	1570
Caldwell	641	600
Carroll	....	....
Calcasieu	1177	8
Cameron	202	47
Catahoula	840	794
Claiborne	1375	598
Concordia	184	2843
Desoto	[illegible]	[illegible]
Feliciana, Est	547	1654
Feliciana, Ouest	561	1590
Franklin	457	114
Grant	395	505
Ibérie	1347	1077
Iberville	770	2466
Jackson	536	89
Jefferson	1397	2491
Lafayette	976	550
Lafourche	1808	1365
Lincoln	937	600
Livingston	651	92
Madison	232	1347
Morehouse	654	1017
Natchitoches	1344	1578
Ouachita	745	1094
Plaquemines	456	1678
Pointe Coupée	849	2066
Rapides	1664	1382
Red River	386	745
Richland	734	440
Sabine	641	....
St-Bernard	271	687
St-Charles	279	1350
Ste-Hélène	511	384
St-Jacques	760	1863
St-Jean-Baptiste	438	1228
St-Landry	2517	1619
St-Martin	892	704
Ste-Marie	1050	2354
St-Tammany	586	437
Tangipahoa	357	626
Tensas	248	2065
Terrebonne	1211	1607
Union	1162	424
Vermillion	892	126
Vernon	712	28
Washington	457	136
Webster	556	749
Winn	476	82
	73,600	65,544

Majorité de Moncure......8,056

Les deux paroisses laissées en blanc donnent les résultats suivants :

	Moncure.	Dubuclet.
Carroll	235	2266
De Soto	1257	146
	1492	2412

Majorité pour Dubuclet 920

LES VOTES ÉLECTORAUX
POUR LA PRÉSIDENCE.

Voici la liste des votes électoraux auxquels ont droit les Etats dans l'élection présidentielle de 1876.

Nombre des électeurs Etats		Nombre des électeurs Etats	
Alabama	10	Minnesota	5
Arkansas	6	Mississippi	8
Californie	6	Missouri	15
Caroline du Nord	10	Nebraska	3
Caroline du Sud	7	Nevada	3
Colorado	3	New Hampshire	5
Connecticut	6	New Jersey	9
Delaware	3	New York	35
Floride	4	Ohio	22
Georgie	11	Oregon	3
Illinois	21	Pennsylvanie	29
Indiana	15	Rhode Island	4
Iowa	11	Tennessee	12
Kansas	5	Texas	8
Kentucky	12	Vermont	5
Louisiane	8	Virginie	11
Maine	7	West Virginie	5
Maryland	8	Wisconsin	10
Massachusetts	13		
Michigan	11	Total	369

LE VOTE DE 1874 POUR LA NOUVELLE-ORLEANS.

Voici, comme terme de comparaison, le vote officiellement proclamé par le bureau des retours de l'élection de 1874 pour maire :

Wards.	Pour maire. F. Labatut.	C. J. Leeds.
1	672	2,097
2	911	2,365
3	2,067	3,269
4	941	1,511
5	1,200	2,133
6	822	1,496
7	1,868	1,886
8	455	1,099
9	621	1,897
10	748	2,466
11	799	2,243
12	594	948
13	479	574
14	806	246
15	1,065	904
16	450	166
17	338	297
	14,271	25,917

Majorité de Leeds 11,646.

LES VOTES PRESIDENTIELS DEPUIS 1789.

Année	Candidats.	Vote Populaire	Vote Electoral.
1789	George Washington		Unanime.
1796	John Adams		71
	Thomas Jefferson		68
1800	Thomas Jefferson		73
	Aaron Burr		73
	John Adams		65
1804	Thomas Jefferson		162
	C. C. Pinckney		14
1808	James Madison		122
	C. C. Pinckney		47
1812	James Madison		128
	DeWitt Clinton		89
1816	James Monroe		183
	Rufus King		34
1820	James Monroe		Un seul vote en opposition
1824	John Q. Adams	105,321	84
	Andrew Jackson	152,872	99
	W. H. Crawford	46,587	41
	Henry Clay	47,086	37
1828	Andrew Jackson	647,231	178
	John Q. Adams	509,097	83
1832	Andrew Jackson	687,502	219
	Henry Clay	530,189	49
	John Floyd		11
	William Wirt		7
18[illegible]	Martin Van Buren	761,549	170
	Wm. H. Harrison	736,656	73
18[illegible]	Wm. H. Harrison	1,275,011	234
	Martin Van Buren	1,128,702	60
1844	James K. Polk	[illegible]	170
	Henry Clay	[illegible]	105
1848	Zachary Taylor	[illegible]	163
	Lewis Cass	[illegible]	127
	Martin Van Buren	[illegible]	
1852	Franklin Pierce	[illegible]	254
	Winfield Scott	[illegible]	42
1856	James Buchanan	[illegible]	174
	John C. Fremont	[illegible]	114
1860	Abraham Lincoln	[illegible]	180
	J. C. Breckinridge	[illegible]	72
1864	Abraham Lincoln	[illegible]	212
	G. B. McClellan	[illegible]	21
1868	U. S. Grant	[illegible]	214
	H. Seymour	[illegible]	80
1872	U. S. Grant	[illegible]	286
	Greeley	[illegible]	[illegible]

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMBE, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

E. C. BRENARD, à [illegible] Landing, Ouest Bâton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

E. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Lâcreville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.

O'ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bre[illegible]

A. DURIO, Assomption.

M. FREYTIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GORBOULIN, Pointe-[illegible]

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT ORÉEL, Plaquemines [illegible]

A. BOYER, Marksville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, [illegible] à Jean[illegible]ville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeanerette, [illegible]

EDGAR [illegible], Bois [illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.

Dernière semaine de l'engagement de la grande artiste Mme D. P. BOWERS, secondée par l'acteur populaire Mr J. C. McCOLLOM.

LUNDI 11 déc.	Queen Elizabeth.
Mardi et Mercredi, matinée, à midi, 12	LED ASTRAY.
Jeudi	[illegible]
Vendredi, 15 déc. Bénéfice et les 2 avant-dernières représentations de Mme Bowers	MARY STUART, ou SCOTTISH QUEEN.
Samedi, matinée, 16 décembre	DIANA, or LOVE'S MASQUE.
Samedi soir. Dernière soirée.	MACBETH, KING OF SCOTLAND.

DIMANCHE, 17 déc.—La fameuse combinaison de la Cinquième Avenue, de Fortuna.

Théâtre de l'Opéra,
Grande troupe d'opéra anglais de

Caroline Richings-Bernard,
Comprenant 50 artistes.

Reconnue par la presse et le public, comme étant celle qui contient des artistes du plus grand talent en Amérique.

Seulement trois soirées et une matinée SAMEDI.

Commençant le 14 décembre.
JEUDI, 14 décembre, MARITANA.
VENDREDI, 15, IL TROVATORE.
SAMEDI SOIR, 16, MARTHA.
SAMEDI, A MIDI,

GRANDE MATINEE de GALA,
BOHEMIAN GIRL.

—PRIX DES PLACES.—
Sièges réservés, au parquet, 1res et 2des......$1.00
Troisièmes......[illegible]
Samedi, matinée, entrée générale......[illegible]
Loges—$[illegible] à 6—selon la location.

On peut, depuis LUNDI, 11 décembre à 11 heures du matin retenir des places au magasin de musique de M. Elie.

Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le rideau se lèvera à [illegible]

Théâtre de l'Opéra.

JEUDI 21 Décembre 1876.

Représentation extraordinaire offerte par le CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS —au bénéfice de— Mme MARIE VERIAN, (artiste attachée au Club) Avec le gracieux et obligeant concours de Mlles Eve Deblaissons, Augustine B..., Estelle B... et Mme Henriette M...

Spectacle:
LE VICOMTE DE LETORIÈRES,
Comédie en 3 actes (mêlée de chants) de MM. Bayard et Dumanoir.

LA MARRAINE,
Comédie-vaudeville en 1 acte de Mr E. Scribe.

UNE CHAMBRE A DEUX LITS,
Pochade en 1 acte de MM. Varin et Lefèvre.

Prix des places:
Prix des cartes......50 cents.
Loges Privées, entières......[illegible]
Troisièmes......25 cents.
(Voir les programmes pour la distribution des rôles.)

Ouverture des portes à 6 heures.
Lever du rideau à 6 h 45 P. M. très précises.
L'orchestre sera dirigé par M. H. Moyen qui a bien voulu offrir son généreux concours pour cette occasion.

Note.—On pourra se réserver des places numérotées au contrôle de l'Opéra, le mercredi 20 décembre et jeudi 21 décembre, toute la journée à partir de 9 heures du matin.

SALLE GRUNEWALD,

Clôture, positive le DIMANCHE, 17 décembre, dernières soirées de

M. HARTZ,
Secondé par
MADAME HARTZ.

L'éminente pianiste.

Lundi soir, 11 décembre, et pendant la semaine, complet changement de programme comprenant le grand mystère

LE CABINET ANTI-SPIRITUEL,
dans lequel on voit les esprits à l'œuvre en pleine lumière.

LE MIROIR MYSTIQUE
LE PILIER DE CRISTAL ET LE POELE.

Ainsi que divers autres tours merveilleux que n'a jamais tenté d'exécuter aucun autre artiste du monde.

Grandes matinées, mercredi et samedi, à midi; les portes s'ouvriront à 11 heures et demie.

Changement important dans les prix commençant dimanche soir.

Prix, 50 cts. Enfants 25 cts.

Même prix pour les matinées.

On peut avoir des sièges réservés au magasin de musique de Grunewald sans augmentation de prix.

Ce soir, dernière exécution du programme actuel.

Grande Séance de Prestidigitation
PAR LE PROFESSEUR HARTZ.

Au bénéfice des Servantes des Pauvres.

Le Professeur HARTZ, le célèbre prestidigitateur, donnera une Grande Séance de Magie

DANS LA SALLE GRUNEWALD,

Dimanche, 17 décembre, à MIDI.

Au profit des indigents dont s'occupe la Société des Servantes des Pauvres.

Le Professeur y exécutera ses tours les plus merveilleux.

Prix des places, 50 cts. Galeries 25 cts.

Jardin de Wenger

11 et 13 RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et Américains ; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. Le meilleur billard de la ville, et un Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.

Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit.

Argent à prêter.

Le Metropolitan Loan and Saving Bank, (Banque métropolitaine de prêts et d'épargnes.) Au No 14 de la rue du Camp.

FAIT des avances sur et des marchandises, les objets en or et l'argenterie, les diamants, les bijoux, &c., à des taux variant d'un à quatre pour cent par mois.

T. D. VAN HORN, Caissier.

Avez-vous besoin d'argent ?

ADRESSEZ-vous encoignure Dauphine et St-Louis, No 88 rue St-Louis et 164 rue Dauphine. On y achète toute sorte d'objets de seconde main —meubles, vêtements d'homme et de femme, livres français, anglais, espagnols et allemands. On se rend à domicile.

JULES BEGON.

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.

50 Passage de la Bourse, Entre les rues Conti et Bienville, NOUVELLE-ORLEANS.

Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations françaises.

AVIS.

Département des Finances, Hôtel-de-Ville—Nlle-Orléans, 1er Octobre 1876.

TOUTES les personnes qui doivent à la Ville des Taxes arriérées sont priées de se souvenir qu'il ne leur reste que peu de temps pour payer les Taxes jusqu'en 1873 en scrip et celles de 1874 et 1875, sans intérêt.

Après le 31 décembre prochain, toutes ces Taxes seront exigibles en monnaie courante, avec intérêt, frais, etc.

ED. PILSBURY, Administrateur.

AUGUSTE'S
Commercial Restaurant,

107......Rue de la Douane......107

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages etc. Il y a des salons particuliers au premier des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits.

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

PEYCHAUD & GARCIA.
AU No 40 DE LA RUE DU CAMP.

Marchands de Fournitures de Bureaux, IMPRIMEURS, LITHOGRAPHES ET FABRICANTS DE LIVRES EN BLANC.

Les travaux de premier ordre sont une spécialité de la maison.

MM. Peychaud et Garcia seront heureux de montrer des modèles et donner des évaluations de toute espèce de livres à chèque, livres de banque et de compagnies d'assurance, grands livres, journaux et livres de caisse, factures, entêtes de lettres et de billets, cartes, etc.

Venez vous assurer des prix, avant de vous adresser ailleurs ou d'envoyer vos commandes au Nord.

ELITE CLUB ROOM,

46......Rue St-Louis......46

Entre Chartres et Passage de la Bourse.

Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.

BOUILLON A 10 HEURES LE MATIN.

L. GIROT.

11......rue du Camp......11

Tailleur Fashionable.

REÇOIT par chaque steamer des nouveautés d'Europe qu'il vend à bas prix pour le comptant.

Adressez-vous à lui pour vous faire servir.

Somnambule.

L'E PROFESSEUR LEROCHARD, [illegible]

Fabrique à vapeur de Chocolat à vis.

P. PAVIA,

[illegible] Magasin 165 rue Royale [illegible]

HISTORIQUE.

MARY ANDERSON.

Théâtre des Variétés.

[illegible] MARY ANDERSON.

Lundi soir, 11 déc. EVADNE.
ROMEO et JULIETTE.
[illegible]
FAZIO.
[illegible]
MARY ANDERSON.
On prépare une grande représentation pour dimanche soir.

LA GRANDE EXHIBITION !

Pendant une Semaine à la Nlle-Orléans,

COMMENÇANT LE 11 DECEMBRE,

RUE ROCHEBLAVE, ENTRE CANAL ET BIENVILLE.

GRAND

Cirque de Londres
DE HOWES.

Ménagerie Anglaise de Sanger.

ANIMAUX EXERCÉS, ETC.

LA PLUS

GRANDE COMBINAISON EN AMÉRIQUE.

Ménagerie Anglaise de Sanger,

Que tout le monde reconnaît comme la Ménagerie contenant la plus d'ANIMAUX SAUVAGES EXERCÉS, et la réunion la plus rare et la plus complète des animaux sauvages vivants. Elle surpasse toutes les autres Ménageries du monde.

$150,000 de raretés et curieux animaux sauvages ajoutés récemment.

—LA MEILLEURE—

TROUPE DE CIRQUE
Que l'on ait jamais vue à la NOUVELLE-ORLEANS.

La liste suivante des artistes de premier ordre établit d'une manière infaillible la supériorité du Cirque :

MLLE. DOCKRILL,

La belle artiste Parisienne et la Championne des Ecuyères pour les prouesses exécutées sur le cheval, qu'elle exécute sans selle et bridé, et autres accessoires.

On offre $10,000 à qui pourra produire une écuyère de la force de Mlle Dockrill.

JAMES MELVILLE,
BEN MAGINLEY,
MLLE JUTAU,
FRANK MELVILLE,
R. AUSTIN,
ALEX. MELVILLE,
WM. CONRAD,
WM. H. BATCHELOR,
MLLE AUSTINA.
WM. WORLAND,
WM. CONWELL,
R. H. DOCKRILL,
FRED. O'BRIEN,
JEAN FRED et WILL, (jeunes garçons.)

Aussi 100 écuyers, écuyères, gymnastes, acrobates, coureurs, lutteurs, etc., tous de premier ordre et sans rivaux.

GRAND SPECTACLE A SENSATION, ENTIEREMENT NOUVEAU.

$60,000 de Chariots dorés, ainsi que des Montagnes d'or dans le grand cortège des rues.

1,500 sièges d'opéra avec coussins.

Deux Représentations par jour.

Portes ouvertes à Midi, et à 7 h. du soir.

Prix d'entrée comme d'habitude.

Grand bal paré et masqué, de Pompiers,
—DONNÉ PAR—

L'ORLEANS FIRE CO. No. 21,
AU GRUNEWALD HALL,

Le Samedi Soir, 30 Décembre 1876.

Prix du billet......$3.

Des propositions cachetées pour la location de la buvette, du vestiaire et du restaurant seront reçues, jusqu'au 20 décembre, à l'Engine House, coin St-Pierre et Claiborne.

BOIS CHARPENTE
AU MOULIN "STAR,"

A l'angle des rues Remparts et Calliope, (Nouveau Bassin.)

$17 00 par mille pieds de planches [illegible]

Livrés sans frais de charroi.
Conditions—Comptant.

NICHOLAS CONNELL.

LAURENT LAGASSAGNE.
Marchand - Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.

50......RUE DECATUR......[illegible]

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac F. Denis, Mounié & Cie, [illegible]

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS.
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
No 156 rue du Canal.
OFFICIERS.

[illegible]

DIRECTEURS.

[illegible]

Germania Insurance Company,
Bureaux No 124 de la rue de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS,
Incorporée en 1866.
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU DE MER ET DE RIVIÈRES.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No 3 de la rue Carondelet, A côté de la banque Nationale [illegible]

[illegible]

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
[illegible]

Avis.

[illegible]

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires.

[illegible]

UNE AFFAIRE

GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les Lots payés en plein!

MAGNIFIQUE PLAN

—POUR UNE—

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

—A la—

Nouvelle-Orléans, Lne,

Le MARDI, 2 JANVIER 1877,

UN GRAND TIRAGE

D'UNE PIASTRE.

Classe A, No 1.

GROS LOT :

$15,000

1898 LOTS GAGNANTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$66,525 !

Le Tirage commencera ponctuellement

MARDI, 2 JANVIER 1877,

A dix heures du matin,

AUX BUREAUX DE LA COMPAGNIE,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

PLAN EXTRAORDINAIRE !

100,000 Billets à $1 le Billet.

LISTE DES LOTS :

UN LOT CAPITAL	[illegible]
1 LOT	[illegible]
1 LOT	[illegible]
1 LOT	[illegible]
5 LOTS de $1000	[illegible]
5 LOTS de 500	[illegible]
10 LOTS de 250	[illegible]
20 LOTS de 100	[illegible]
100 LOTS de 50	[illegible]
200 LOTS de 25	[illegible]
500 LOTS de 10	[illegible]
1000 LOTS de 5	[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION :

9 lots d'approximation de $[illegible]
9 lots d'approximation de [illegible]
9 lots d'approximation de [illegible]

TOTAL.

1898 lots en tout, s'élevant à [illegible]

PRIX DES BILLETS :

Billet entier......$1

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box [illegible] Nouvelle-Orléans Post Office.

Transmettez l'argent par des mandats sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, [illegible]

SOUVENEZ-VOUS QU'AU GRAND TIRAGE DU

2 JANVIER 1877,

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés sur Présentation.

[illegible]

CHAS. T. HOWARD,
Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

[illegible]

CADEAUX de JOUR de FETE

AU

PALAIS DE MEUBLES

Enseigne de

L'AIGLE D'OR

—DE—

HUBBARD,

No 132 de la rue des Remparts, côté Sud, coin Perdido.

Fabricant et Marchand

De toute espèce de meubles, literie, tapis, rideaux, glaces et de tout ce qui est nécessaire à une maison de commerce.

Le public trouvera à l'établissement une variété, des genres et un bon marché tels que n'en offre aucune maison du premier ordre du Sud.

CADEAUX DE NOEL
—ET DE—
1er DE L'AN.

Pour les jeunes et les vieux, pour les riches et les pauvres,

BERCEUSES,
OTTOMANES,
PLIANTS,
CHAISES de FANTAISIE.

TABLES A OUVRAGES, PUPITRES de SALON, ETAGERES, MEUBLES de VESTIBULES, BIBLIOTHEQUES, SECRETAIRES, TABLES de CENTRE et TABLES de JEU, GLACES de CHEMINEES, SECRETAIRES et TABLES de COUTURE pour DAMES, CHAISES D'ENFANTS, LITS, JOUETS.

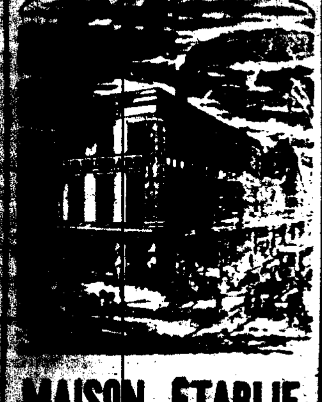

MAISON ETABLIE

—EN—

1840.

Le plus grand assortiment des derniers genres de meubles de chambres à coucher, toilettes françaises à glaces, armoires à glaces, miroirs à ressorts.

Un choix varié de meubles de salons, faits ici, à vendre à des prix qui défient la concurrence; sofas, ottomanes, berceuses, &c., &c., à couvertures de toutes espèces et couleurs.

Buffets, Tables à allonge, Tables de côtés, Chaises de tables à manger, &C. &C. &C.

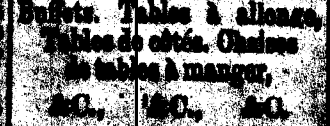

Une magnifique variété de meubles de vestibules, bibliothèques et bureaux, &c.

Meubles de galeries, cuisines, de chambres à Manchiscrage.

Un grand assortiment de meubles communs pour habitations, à un bon marché étonnant.

AU COMPTANT,

AU PALAIS DES MEUBLES

Enseigne de

L'AIGLE D'OR,

—DE—

Jas. B. HUBBARD

No 132, de la rue des Remparts, Coin Perdido.

Et Nos 84, 86, 88, 90, et 92 de la rue Perdido.

VENEZ-Y TOUS !

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN.

[illegible]

Institution de Mlle Dufresne,

[illegible]

Fabrique de Chaussures du Sud
JOHN HANSEN.

[illegible]

JOHN HANSEN.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Crescent Mutual Insurance Company.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO.—Aux Encan [illegible]

JEUDI, 14 décembre, à 10 heures, il sera vendu— [illegible]

PAR D. E. MORPHY & SON

PAR D. E. MORPHY & SON—[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente intéressante de A. Tessier.

PAR PLACIDE J. SPEAR, [illegible]

J. DESCA

ANCIENNE MAISON L. BOULOM.

[illegible]

L'Union Française.

[illegible]

EDGAR LARUE, Président.

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS,
8 RUE ST-LOUIS.

[illegible]

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Bureau No 120 de la rue de la Commune.

DIXIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

Linge d'automne et d'hiver.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY.

[illegible]

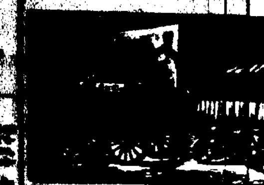

THE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING COMPANY.

[illegible]

BAS PRIX.

[illegible]

RAPPORT ANNUEL

Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

[illegible]

Hibernia National Bank.

[illegible]

Avis aux Contribuables.

[illegible]

[illegible]

L'Abeille

Bureau

JEUDI

PIERRE

[illegible]